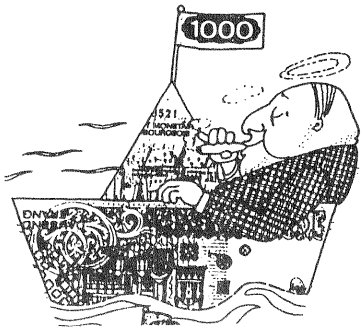

Riches et pauvres au Luxembourg

L'étude du CEPS/INSTEAD consacrée aux niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg n'offre pas seulement des tableaux et graphiques sur la répartition des revenus au Luxembourg. Elle permet encore d'examiner les facteurs qui distribuent les ménages sur l'échelle du bien-être et de voir quels facteurs socio-économiques sont plus susceptibles d'élever ce bien-être et quels facteurs contribuent à rapprocher un ménage de la pauvreté. Dans cette analyse on va se référer aux données concernant le revenu par personne ou par unité de consommation (U.C.) dans le ménage plutôt qu'à celles concernant le revenu global (voir lexique, p.27).

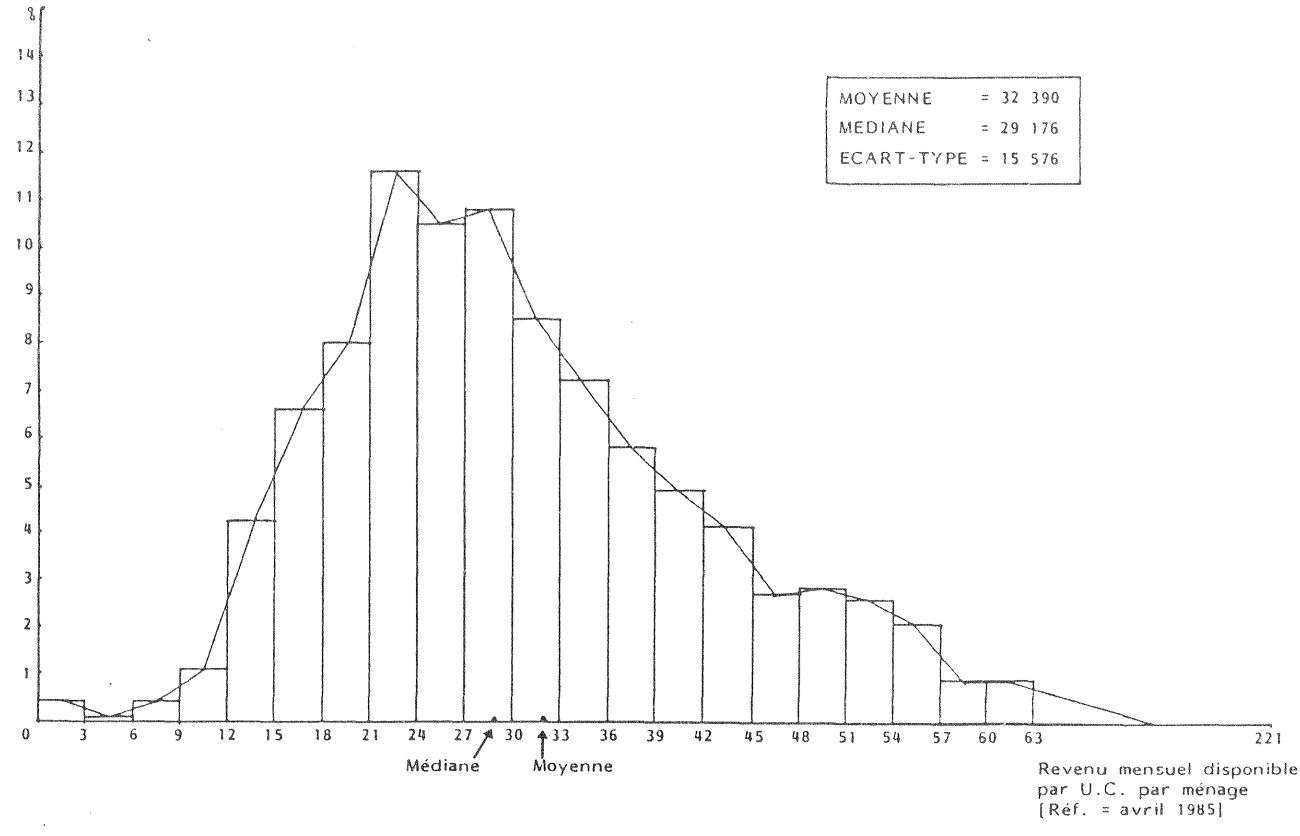

GRAPHIQUE 1 : Revenu mensuel disponible par U.C., par ménage [en milliers de francs]
Polygone des fréquences

C.E.P.S. - Echantillon pondéré

A partir de la représentation graphique 1, on peut noter que 50% des ménages ont un revenu disponible par U.C. dans le ménage (R.D./U.C.) inférieur à 29.176 F. On remarquera, en outre, l'étalement de ce revenu qui varie de 3.000 F (et moins) à 200.000 F. Sur la base de ces quelques indications, on peut déjà constater que cette distribution recouvre des situations de bien-être économique très contrastées. Pour 6% des ménages le R.D./U.C. par mois est inférieur à 15.000 F. Ce revenu est

TABLEAU 1

tranches de R.D./U.C.	Echantillon total	un homme	une femme	Ménages dont le chef de ménage est sans emploi	indépendant	employé	ouvrier	ouvrier luxbg.	ouvrier étrang.	ouvrier étrang. bâtiment
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
1) moins de 6000F	0.4	0.4	0.7	1.2	-	-	-	-	-	-
2) 6000 à 12000F	1.5	1.5	1.6	2.5	2.6	-	1.2	0.9	1.6	2.1
3) 12000 à 18000F	10.8	10.9	10.3	13.6	8.4	1.5	15.4	12.6	19.1	23.6
4) 18000 à 24000F	19.6	20.5	16.5	19.3	15.9	9.5	29.0	29.2	28.8	25.7
5) 24000 à 30000F	21.3	20.9	22.4	20.9	13.4	18.0	26.4	25.1	28.2	33.6
6) 30000 à 36000F	15.7	15.6	15.8	15.6	13.9	19.3	13.2	14.4	11.7	7.0
7) 36000 à 42000F	10.6	10.9	10.6	10.4	11.8	14.0	8.0	10.0	5.4	7.3
8) 42000 à 48000F	6.8	7.1	5.9	7.2	7.1	9.6	3.9	5.0	2.4	-
9) 48000 à 54000F	5.3	4.7	7.2	4.1	11.1	10.3	1.3	1.6	0.9	0.7
10) 54000 à 60000F	2.9	2.5	4.2	2.2	6.0	5.7	0.8	0.3	1.3	-
11) 60000 et plus	5.2	5.3	4.5	3.1	9.8	12.2	0.7	1.0	0.5	-
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre de ménages	2013	1530	483	747	167	492	607	343	264	96

supérieur à 45.000 F/mois dans quelque 16% des ménages.

Ce premier tableau peut être ventilé en fonction des caractéristiques qui concernent soit le chef de ménage, soit la configuration générale du ménage.

La perspective du chef de ménage.

Pour voir les variations du R.D./U.C. selon différentes caractéristiques du chef de ménage (C.M.), le tableau 1 donne une répartition des ménages sur 11 tranches de R.D./U.C. par tranche de 6.000 F. L'enquête montre que le revenu disponible par U.C. est assez peu sensible au sexe (tableau 1, col. 2 et 3), à l'âge, à l'état civil, à la nationalité du C.M.. Néanmoins, on peut relever un certain nombre de faits intéressants:

Les ménages dont le C.M. est une femme, ont un R.D./U.C. légèrement supérieur - en moyenne - aux autres ménages (33.000 F contre 32.197 F). Ce résultat mérite d'être noté dans la mesure où cette situation est radicalement différente de celle relevée pour le revenu disponible des ménages. (Cette observation fait l'objet d'une note spéciale: infra p.33);

Le R.D./U.C. varie peu avec l'âge du C.M.; mais on peut épingler ici un aspect inattendu de la répartition de ce revenu: Il atteint ses valeurs les plus élevées pour les ménages dont le C.M. est âgé de 25 à 34 ans. (Nous revenons à cette constatation dans la note: infra p.34)

Ce sont les ménages où le C.M. est marié qui ont, en moyenne, le niveau de bien-être économique le plus bas (30.634 F.). A un niveau intermédiaire, nous trouvons les ménages où le C.M. est veuf ou veuve (33.008 F). Ces deux premières situations s'opposent aux autres ménages qui bénéficient d'un R.D./U.C. nettement supérieur à la moyenne de l'échantillon (Le C.M. est célibataire, séparé ou divorcé).

Les ménages dont le C.M. a la nationalité luxembourgeoise, ont un R.D./U.C. plus élevé que les autres ménages; mais la différence est peu prononcée, les revenus de cadres étrangers (du secteur bancaire, e.a.) compensant les revenus des ouvriers immigrés. Dès qu'on aborde les caractéristiques liées à l'emploi du C.M., les différences se font plus nettes. Lorsque le C.M. a un emploi, on enregistre un revenu supérieur à la moyenne de l'échantillon (33.492 F). Les niveaux de bien-être les plus faibles concernent les ménages où le C.M. est à la recherche d'un emploi (18.919 F) - mais l'échantillon ne compte que 20 cas de ce type - et où le C.M. est pensionné pour raison d'invalidité (26.075 F.)

Le graphique 2 traduit les colonnes 6 à 8 du tableau 1. Il montre de façon très claire que si le C.M. est ouvrier, les "chances" du ménage d'avoir un R.D./U.C. dans les 3, 4, 5 ou 6 tranches sont de 84 sur 100. Même un ménage dont le chef est sans emploi (parce qu'íl est pensionné, tient le ménage ou est chômeur) n'a que 69,4 chances sur 100 d'avoir un revenu par U.C. de ce niveau (12.000 à 36.000 F). Un tel ménage a encore dans 27 cas sur 100 un R.D./U.C. supérieur à 36.000 F, contre seulement 14,7 cas sur 100 si le C.M. est un ouvrier. (voir graphique 2 p.33)

Les ménages "riches" sont sans discussion ceux dont le C.M. est employé. Ils se concentrent nettement (89 %) dans les tran-

ches de R.D./U.C. supérieures à 24.000 F. Plus d'un sur trois (37,8 %) ont même un R.D./U.C. supérieur à 42.000 F. Même les indépendants ne se concentrent pas si clairement en haut de l'échelle, même si en moyenne les ménages où le C.M. exerce une profession "à son compte" ont le niveau de R.D./U.C. le plus élevé (37.189 F).

Les ménages où le C.M. exerce une profession "à son compte" ont le niveau de R.D./U.C. le plus èlevé (37.189 F). A l'intérieur de cette catégorie, on enregistre cependant des résultats très différents si l'on considère le sort des ménages selon que le C.M. exerce une profession libérale (43.037 F), est propriétaire d'un commerce ou d'une industrie (38.879 F) ou bien exerce une profession en rapport avec l'agriculture (31.491 F). (Parmi les employés ceux des organismes internationaux et ceux du secteur bancaire ont les R.D./U.C. les plus élevés (46.456 F resp. 44.594 F).

En moyenne un ménage d'ouvriers a un R.D./U.C. de 14.000 F inférieur à celui d'un ménage d'employés (26.675 F contre 40.661 F). Et nous allons voir que si dans le ménage ouvrier l'épouse du C.M. se met aussi à aller travailler, l'effet sera loin de celui obtenu dans la même situation par un ménage dont le C.M. est employé. La distance risque même de s'agrandir, si le ménage a plus d'un enfant.

TABLEAU 2: Répartition du Revenu disponible par U.C. -par ménage- selon la typologie familiale

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Typologie familiale	Revenu disponible, par U.C., par Ménage		Effectif	en %
	Moyenne	Ecart-type		
10. Ménages non familiaux	37 024	18 253	507	25,2
20. Familles monoparentales (Mère ou père seul(e) avec enfant(s) à charge)	27 669	14 934	39	1,9
30. Père/mère avec un enfant adulte	37 125	12 073	85	4,2
31. Père/mère avec un enfant adulte et un (ou plusieurs) enfant(s) à charge	25 787	7 768	25	1,2
40. Familles nucléaires, sans enfant à charge	34 786	18 445	384	19,1
41. Familles nucléaires, avec un enfant à charge	30 352	14 585	221	11,0
42. Familles nucléaires, avec deux enfants à charge	26 516	11 502	211	10,5
43. Familles nucléaires, avec trois enfants à charge ou plus	22 876	9 901	81	4,0
50. Familles claniques, sans enfant à charge	34 790	10 825	226	11,2
51. Familles claniques, avec un enfant à charge	27 892	7 954	148	7,3
52. Familles claniques, avec deux enfants à charge	26 051	9 831	52	2,6
53. Familles claniques, avec trois enfants à charge	20 999	5 306	36	1,8
Ensemble échantillon pondéré	32 390	15 576	2013	100,0

Mais à l'intérieur du sous-groupe des ménages dont le chef est ouvrier (n = 607), il y a d'autres disparités liées notamment à la nationalité (tabl. 1, col. 8 à 11). Les ménages dont le C.M. est ouvrier étranger se concentrent en effet encore davantage dans les tranches de R.D./U.C. de 12.000 à 36.000 F : 87,8 % (contre 84 % dans le sous-groupe total); 77,7 % ont un R.D./U.C. maximum de 30.000 F contre 67,8 % chez leurs collègues luxembourgeois. Dans le secteur du bâtiment où 84 % des C.M. ouvriers sont de nationalité étrangère, cette concentration en-dessous de 30.000 F atteint 85 %. Cet exemple montre bien qu'il ne faut se laisser leurrer par les moyennes : en moyenne la nationalité du C.M. ne cause qu'une différence (négative) de R.D./U.C. de 4.889 F, le R.D./U.C. des ménages étrangers (28.533 F) étant à peine inférieur à la médiane de l'échantillon total.

Malgré tout les auteurs de l'étude du CEPS/INSTEAD en arrivent à la conclusion que d'une façon générale, les caractéristiques du C.M. n'ont une influence déterminante sur le niveau du R.D./U.C.. Dans le cas du statut socio-professionnel du C.M., on observe "certes" des variations importantes de cet indice du revenu; mais cette caractéristique s'applique uniquement aux ménages où le C.M. exerce un emploi, et non pas à l'ensemble de l'échantillon. La composition du ménage joue - en effet - un rôle bien plus important encore pour le niveau de son bien-être économique.

La perspective de la configuration du ménage

L'analyse du revenu disponible global par ménage a fait ressortir que ce sont les ménages formés de deux familles ou plus ou d'un couple marié avec enfant(s) qui disposent du revenu moyen le plus élevé, tandis que les revenus les plus faibles sont observés dans les ménages d'isolés. L'examen de l'évolution du revenu disponible par U.C. dans le ménage révèle par contre une situation pratiquement inverse:

- Deux types de ménages se signalent par un niveau de R.D./U.C. très bas comparativement aux autres types, à savoir:

+ les couples mariés, avec enfant(s)
+ les ménages de deux familles ou plus.

- Un troisième type de ménages dont le niveau de bien-être est très faible, est celui des femmes isolées ayant des enfants à charge.

- Enfin, parmi les ménages où le niveau de →

Lexique

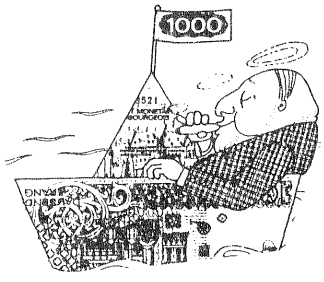

Revenu global du ménage

Le revenu disponible global correspond à l'ensemble des revenus dont le ménage dispose pour consommer et pour épargner. Ce revenu se compose

1) de revenus dits primaires, provenant du travail (salarié ou indépendant), du capital (mobilier ou immobilier), de l'autoconsommation (jardin, élevage),

2) de revenus de la redistribution publique (bourses d'études, Sécurité Sociale),

3) de revenus de la redistribution privée (pensions alimentaires, loterie, héritages, aide sociale privée).

Revenu disponible par unité de consommation. (R.D./U.C.)

Etant donné qu'un ménage d'isolé peut disposer d'un revenu global identique à celui d'un ménage de cinq personnes, p. ex., l'étude de la répartition des revenus ne peut se limiter à l'analyse du revenu global si elle veut mesurer le niveau de bien-être (économique, objectif, abstraction faite du subjectif) des ménages et des individus.

A ce propos le revenu global disponible a été divisé par le nombre de personnes ou "unités de consommation" présentes dans le ménage, mais en faisant intervenir les coefficients de pondération suivants, afin de prendre en compte les nécessités de dépenses différentes qui s'attachent à chaque membre du ménage:

Position dans le ménage:	Coefficient de pondération:
Chef de ménage	1
Conjoint	0.8
Personne de plus de 18 ans	0.8
de 13 à 18 ans	0.75
de 7 à 13 ans	0.65
de 6 ans et moins	0.45

bien-être économique paraît être le plus élevé, on peut isoler deux types de ménages:

+ les pères avec enfant
+ les ménages non familiaux (les isolés et les ménages multiples).

Si donc, en matière de revenu global disponible, la taille du ménage influence à la hausse le niveau des ressources, ce même facteur "taille" a un effet inverse en ce qui concerne le bien-être économique mesuré en R.D./U.C.. Cet effet paradoxal de la taille du ménage contribue largement à déterminer le glissement observé entre l'estimation du R.D. et celle du R.D./U.C.

La typologie familiale présentée dans le tableau 2 combine des éléments relatifs à la taille du ménage et au mode d'organisation familiale. Elle permet ainsi de mieux cerner l'incidence du nombre d'enfants sur le niveau de bien-être économique et ce, en fonction de différents types de familles aisément identifiables (familles nucléaires, claniques ou monoparentales). (Sont considérés ici comme enfants ceux qui sont encore à charge des parents).

Il apparaît ainsi clairement que le R.D./U.C. dépasse la moyenne de l'échantillon pour tous les types de ménages ou de familles sans enfant à charge (c.-à-d.: les types no. 10, 30, 40, 50).

Inversément, le niveau du R.D./U.C. se situe en-dessous de cette moyenne et décroît progressivement à mesure que le nombre d'enfants à charge augmente. Ainsi, dans les familles nucléaires composées uniquement d'un couple d'adultes (marié ou non), le niveau de bien-être économique baisse de quelque 4.000 F/mois à chaque fois qu'un enfant vient s'ajouter au couple parental. Dans les familles claniques (c.-à-d. comptant au moins trois adultes apparentés), cette diminution du bien-être est encore plus sensible dès lors qu'il y a un, ou plus de deux enfants à charge.

Enfin, c'est parmi les familles nombreuses (plus de deux enfants à charge) que l'on enregistre le niveau de R.D./U.C. le plus bas: - 22.876 F/mois, pour les familles nucléaires - 20.999 F/mois, pour les familles claniques.

Ces montants sont bien inférieurs à celui que l'on relève dans les familles monoparentales qui ont pourtant la réputation d'être plus exposées aux risques de précarité économique.

Le niveau de bien-être économique des ménages est donc assez fortement associé à certaines configurations de ménages ou de familles. Il faut cependant nuancer ces résultats:

Le R.D./U.C. augmenterait avec la taille uniquement dans la mesure où un ménage comprend plusieurs personnes disposant de revenus personnels et où ces revenus personnels sont importants au point de ne pas déséquilibrer le partage des ressources disponibles entre tous les membres appartenant au ménage. Dans tous les autres cas de figure, on peut s'attendre à ce que le R.D./U.C. diminue dès lors que l'effectif des membres du ménage augmente.

Ceci est bien sûr évident lorsqu'il s'agit d'enfants à charge; mais la même tendance doit être observée, lorsque le ménage comprend des adultes dont les revenus person-

TABLEAU 3 : Revenu disponible par U.C., des familles-types de salariés en pourcentage du revenu disponible moyen par U.C. calculé sur l'ensemble de ces familles-types

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	Revenu disponible par U.C. dans chaque groupe de familles-types, en % du revenu moyen par U.C. de l'ensemble de ces familles [100% = 30 830]			
	Aucun enfant à charge	Un enfant à charge	Deux enfants à charge	Trois enfants à charge
1. OUVRIER	%	%	%	%
1.1. avec conjoint inactif	79.7	67.1	60.7	53.3
1.2. avec conjoint actif	122.0	101.6	69.1	61.3
2. EMPLOYE				
2.1. avec conjoint inactif	122.0	101.0	91.9	92.0
2.2. avec conjoint actif	178.8	167.2	153.1	140.1

TABLEAU 4 : Revenu disponible par U.C., des familles de salariés, en pourcentage du revenu disponible par U.C. des familles sans enfant à charge

[Réf. avril 1985 - Echantillon pondéré]

Caractéristiques du Chef de Ménage et de son Conjoint	Revenu disponible par U.C. des familles de salariés, en % du revenu disponible par U.C. dans les familles sans enfant à charge			
	Aucun enfant à charge	Un enfant à charge	Deux enfants à charge	Trois enfants à charge
	%	%	%	%
1. OUVRIER				
1.1. avec conjoint inactif	100.0	84.2	76.2	67.0
1.2. avec conjoint actif	100.0	83.2	56.6	50.1
2. EMPLOYE				
2.1. avec conjoint inactif	100.0	82.8	75.3	75.4
2.2. avec conjoint actif	100.0	93.5	85.6	78.8

nels sont relativement modestes. Alors que le R.D. global des ménages augmentait nettement en fonction de la présence dans le ménage de ces trois catégories de personnes (enfants, actifs, personnes âgées), il apparaît très clairement que la tendance est inversée en ce qui concerne le R.D./U.C.. Le R.D./U.C. diminue dès lors que:

- le nombre d'enfants et de personnes âgées s'élève,

- le nombre de personnes en âge d'activité (hommes: 25-64 ans, femmes: 25-59 ans) dépasse l'unité.

Pour préserver et surtout pour élever le niveau de bien-être économique dans le ménage, la meilleure stratégie est celle des ménages "duo", c.-à-d. les ménages où le C.M. et son conjoint ont chacun un emploi. Il convient de noter que ce résultat est atteint quelle que soit la taille du ménage.

La perspective du statut professionnel

Les différences de revenu disponible par U.C. deviennent plus nettes encore, lorsqu'on se réfère au statut socio-économique du C.M.. Pour procéder à cet examen, les auteurs se réfèrent à la situation des familles nucléaires dont le C.M. est salarié. Dans les tableaux 3 et 4, ces familles ont été réparties en deux grands types, sur base du statut professionnel du C.M. (ouvrier, employé). En outre, on a opéré une subdivision secondaire selon que le conjoint est ou n'est pas actif (a ou n'a pas d'emploi).

Dans le tableau 3, le revenu des membres de chaque catégorie de familles est exprimé en pourcentage du R.D./U.C. moyen, calculé pour l'ensemble de ces familles (100% = 30.830 francs). On enregistre, ici, des écarts très importants. Considérant ainsi les familles ayant trois enfants à charge, on constate que le niveau de bien-être des familles d'employés où le C.M. et son épouse travaillent (ménages "duo") est presque trois fois plus élevé que celui des familles d'ouvriers où seul le C.M. travaille.

De plus, l'effet négatif du nombre d'enfants sur le niveau de bien-être économique apparaît très clairement:

- dans la majorité des cas, la présence d'un enfant à charge va situer la famille à un niveau de bien-être inférieur à la moyenne;

- dans les familles d'ouvriers, ceci peut être évité lorsque le conjoint travaille et lorsque le nombre d'enfants se limite à un seul;

- mais, dans les familles d'employés, le travail du conjoint entraîne un R.D./U.C. supérieur à la moyenne, quel que soit le nombre d'enfants.

L'effet du statut du C.M. est donc prépondérant.

Lorsque le conjoint est inactif, les familles d'employés bénéficient d'un R.D./U.C. supérieur de 42%, 34%, 31% et 39% à celui des familles d'ouvriers, selon le nombre d'enfants à charge. Ce écart est encore plus important si l'on compare la situation des familles d'ouvriers et d'employés dont le conjoint est actif (écarts = 56%, 66%, 84% et 80%).

Dans le tableau 4. la situation de référence est - pour chaque type de familles - celle qui correspond à la famille nucléaire sans enfant. On y perçoit clairement que l'impact du nombre d'enfant sur le R.D./U.C. est moindre dans les familles d'employés où, par exemple, la présence de "trois enfants à charge" correspond à 75% du R.D./U.C. des familles sans enfant, alors que dans les familles d'ouvriers, la même situation (trois enfants) entraîne une réduction plus forte du niveau de bien-être (67%).

Si l'on considère uniquement le cas des familles "mono", on s'aperçoit que la présence d'un ou de deux enfants a pratiquement le même effet quel que soit le statut du C.M.; la réduction du revenu par U.C. est égale à 16 ou 17% pour un enfant à charge et à 24 ou 25% pour deux enfants à charge.

Mais alors que la présence de trois enfants à charge n'entraîne plus de diminution du niveau de bien-être dans les familles d'employés (cette diminution est stabilisée à 25%), cette même situation correspond à une réduction du R.D./U.C. de 33% pour les familles d'ouvriers.

On peut ajouter à ces observations que dans les familles d'ouvriers, le travail du conjoint permet d'élever au moins de 50% le R.D./U.C. dès lors que l'enfant reste unique. Lorsque la famille comprend deux ou trois enfants à charge, le travail du conjoint correspond davantage à une fonction d'appoint dont l'effet sur le niveau de bien-être est relativement mo-

TABLEAU 5

1	2 Flux	3 %	4 %cum.	5 %cum.	6	7	8 %	9 %	10 %	11 %	12 %	13 %	14	15 %	16 %	17 %	18 %	19 %	20 %
1	(200) 13639	46.75	4.96	10.94	2.58	1.18	21	70	56	57	38	76	0.65	53	6	38	45.5	57.1	91.1
2	(201) 19002	65.13	11.96	22.23	2.64	1.20	22	63	66	73	29	65	0.97	73	11	26	29.5	77.3	93.5
3	(201) 22172	75.99	20.27	33.73	2.69	0.99	20	78	60	66	36	58	1.05	69	8	38	34.3	72.7	93.0
4	(202) 24809	85.03	28.83	44.32	2.48	0.80	25	75	54	68	30	58	1.15	74	14	25	30.2	78.4	86.7
5	(202) 27712	94.98	38.11	54.61	2.41	0.56	23	77	42	65	35	46	1.15	72	14	32	32.4	77.1	81.7
6	(202) 30669	105.12	48.11	64.62	2.34	0.52	25	85	37	63	35	50	1.14	74	10	33	31.1	80.0	79.2
7	(202) 34338	117.69	59.31	74.66	2.34	0.41	26	84	30	66	32	38	1.35	79	17	26	25.7	82.3	65.5
8	(200) 39164	134.23	70.81	83.72	2.13	0.27	25	87	23	59	35	46	1.31	77	21	28	27.4	84.2	59.2
9	(201) 46611	159.76	84.18	92.54	2.07	0.29	23	84	21	58	32	39	1.37	78	31	29	22.0	84.2	59.2
10	(201) 65804	225.54	100.00	100.00	1.75	0.23	29	86	17	52	26	49	1.25	81	34	20	19.6	89.9	49.5
n=2013					2.34	0.64	24	79	41	63	33	52	1.1	73	17	29	29.7	78.0	76.9

ad col. (2): moyenne = 32390
médiane = 29176

1 Déciles de ménages selon leur revenu disponible par unité de consommation (R.D./U.C.); effectifs
2 Montant moyen par décile du R.D./U.C. dans le ménage (en Flux)
3 Pourcentage du montant moyen (col. 2) par rapport à la valeur médiane dans l'échantillon
4 Pourcentages cumulés de la somme totale des revenus disponibles du ménage
5 Pourcentages cumulés du nombre des U.C. dans le ménage
6 Nombre moyen d'U.C. dans le ménage par décile
7 Nombre moyen d'enfants âgés de moins de 18 ans dans le ménage par décile
8 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile dont le chef de ménage est une femme
9 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile dont le chef de ménage est Luxembourgeois
10 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile où il y a au moins un enfant n'ayant jamais travaillé
11 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile où il y a au moins deux personnes en âge d'activité
12 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile où il y a au moins une personne âgée
13 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile où une seule personne a des revenus
14 Nombre moyen de personnes dans le ménage ayant un emploi
15 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile où au moins une personne a un emploi
16 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile où le C.M. et son conjoint ont un emploi
17 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile où il y a au moins une personne retraitée ou pensionnée pour invalidité
18 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile dont le budget est essentiellement composé de revenus de la redistribution publique
19 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile qui perçoivent des revenus primaires (revenus du travail, du capital, de l'autoconsommation).
20 Pourcentage de ménages à l'intérieur de chaque décile qui perçoivent des revenus de la redistribution publique (Sécurité sociale)

deste (l'augmentation du R.D./U.C. atteint à peine 14%).

Par contre, la situation est tout à fait différente pour les familles d'employés, où le travail du conjoint entraîne - dans tous les cas de figure - une augmentation substantielle du niveau de bien-être économique de la famille. En moyenne cette contribution du conjoint élève au moins de 50% le R.D./U.C. de la famille.

QUI EST RICHE? QUI EST PAUVRE?

Avant de conclure nous avons résumé dans le tableau 5 les principales caractéristiques socio-démographiques des ménages dont les analyses précédentes ont démontré la signification pour déterminer l'inégalité du niveau de bien-être économique des ménages. A cette fin les 2013 ménages ont été répartis en "déciles", c.-à-d. en tranches de 10%, selon leur R.D./U.C. Dans notre commentaire nous allons nous borner en partie à comparer le premier décile, les 10% "les plus pauvres", avec le dernier, le 10e décile, les 10% "les plus riches".
Alors que dans l'échantillon global la médiane du R.D./U.C. se situe à 29.176 F c.-à-d. que dans 50% des ménages le R.D./U.C. est inférieur à cette somme (chez les autres 50% il lui est donc supérieur), le R.D./U.C. moyen du 1er décile est de 13.639 F. Le R.D./U.C. - mesure du bien-être économique, rappelons-le - y est donc 4,8 fois plus petit que celui du 10e décile (col. 2). Il n'atteint même pas la moitié de la médiane, alors que le R.D./U.C. moyen du 10e décile est 2,25 fois plus élevé que cette médiane (col. 3). Les 10% de ménages "les plus pauvres" n'accumulent que moins de 5% des revenus disponibles des ménages. La moitié des ménages de l'échantillon ne se partagent que 38% des revenus disponibles, tandis que 62% de la masse totale des revenus distribués reviennent à l'autre moitié de l'échantillon. Il faut plus de 60% des ménages (déciles 1-6) pour réunir (moins de) la moitié de la somme des revenus disponibles (col. 4). (Il est vrai qu'en Lorraine cette distorsion est encore légèrement plus accentuée. Ajoutons pour les spécialistes que le coefficient de Gini se situe à 0.24, ce qui indique une inégalité de répartition moyennement faible.)

Pourtant le nombre de personnes (U.C.) vivant dans les déciles inférieurs est plus élevé que dans les déciles supérieurs. Dans le 1er décile vivent près de 11% des individus, les 5 premiers déciles (50% des ménages) réunissent 54,6% des personnes (col. 5). En moyenne cela fait qu'un ménage du 1er décile est composé de 2,58 unités de consommation, alors qu'un ménage du 10e décile, avec un R.D./U.C. 2,25 fois supérieur, n'est composé que de 1,75 U.C. (col. 6). Nous avons vu que c'est précisément cette différence de taille qui explique pour une large part les différences de R.D./U.C. La taille moyenne des ménages diminue de façon régulière du 2e au 10e décile: elle tombe de 3,35 à 2,01 personnes.

Les ménages des premiers déciles n'ont pas seulement un plus grand nombre de bouches à nourrir, mais c'est surtout ici que naissent les enfants. Ce n'est que dans les 2 premiers déciles qu'on compte plus d'un enfant par ménage. A partir du 7e décile on trouve même moins de 0,5 enfant par ménage. Mais il n'y a pas seulement un plus grand nombre moyen d'enfants par ménage dans les déciles inférieurs. Les ménages y sont aussi plus nombreux à avoir au moins un enfant à charge: plus de 50%, voire de 60% des ménages des 4 premiers déciles en ont, alors que dans les derniers déciles ce chiffre tombe à moins de 25%, voire en-dessous de 20% (col. 10). Il serait cependant faux de conclure que les familles pauvres se payent plutôt le luxe d'avoir des enfants que les riches. Il faudrait plutôt dire: plus on a d'enfants, plus le revenu disponible par membre du ménage risque de diminuer. La pauvreté (relative) est une conséquence du fait d'avoir des enfants. L'enquête ne permet pas d'affirmer que les pauvres cherchent à combattre leur situation en mettant au monde une progéniture plus nombreuse (comme on l'a observé chez certains peuples du Tiers Monde).

Dans les ménages des déciles inférieurs on trouve par ailleurs également plus souvent une personne âgée (col. 12). Cette tendance est plus prononcée encore pour ce qui est de la présence de personnes retraitées ou pensionnées pour cause d'invalidité (col. 17). Leur pension ne fait pas remonter le R.D./U.C. du ménage dans lequel ils vivent.

Sauf pour le tout premier décile, les ménages moins bien lotis se composent aussi plus fréquemment de plus d'une personne en âge d'activité (hommes: entre 25 et 64 ans, femmes: entre 25 et 59 ans), ce qui ne veut pas nécessairement dire qu'elles exercent toutes une activité rémunérée (col. 11).

En effet, le pourcentage de ménages où une seule personne a un emploi est nettement plus élevé dans les déciles inférieurs (76% au 1er décile) que dans les déciles supérieurs (moins de 50% à partir du 7e décile) (col. 13). Dans seulement 6% des ménages "les plus pauvres" l'épouse du

chef de ménage travaille aussi, alors que c'est le cas chez plus de 30% des ménages des deux déciles supérieurs (col. 16). Inversément, à peine un peu plus de la moitié des ménages formant le 1er décile comptent dans leur sein au moins une personne active, alors que ceci est le cas chez plus de 80% des ménages du 10e décile (col. 15). Autrement dit: dans un ménage du 1er décile on ne trouve en moyenne que 0,65 personne ayant un emploi, alors que ce chiffre dépasse la moyenne de l'échantillon (1,1 personne) à partir du 4e décile (col. 14). Les ménages "pauvres" ne sont donc pas ceux où on se met à travailler à plusieurs pour améliorer le revenu. Et nous avons vu qu'une telle stratégie serait d'ailleurs sans effet sur le niveau de bien-être économique si un certain niveau de salaire n'est pas atteint (voir supra la comparaison entre ménages d'ouvriers et ménages d'employés), surtout si le ménage compte plus d'un enfant, ce qui est précisément plus souvent le cas chez les pauvres que chez les riches.

Si les auteurs de l'étude du CEPS/INSTEAD insistent sur la taille du ménage pour expliquer sa situation sur l'échelle des R.D./U.C., il ne faut cependant pas négliger la situation du ménage par rapport à l'emploi: elle contribue aussi à le situer parmi les pauvres ou les riches.

On ne s'étonnera pas de trouver dans le 1er décile le pourcentage le plus élevé de ménages dont le revenu provient essentiellement de la Sécurité sociale (col. 18). On sera davantage surpris du fait que même au 10e décile près de 20% des ménages ont encore un budget dans lequel les revenus de la redistribution publique (Sécurité sociale, bourses d'études) constituent une part majoritaire. Si on fait abstraction du critère "composé à 50%" et qu'on considère tout revenu de la Sécurité sociale etc., quelle que soit sa part relative dans le budget du ménage, il faut même constater que près de la moitié des ménages du 10e décile touchent un tel revenu (col. 20). Etre "riche" ne signifie donc pas nécessairement vivre de ses capitaux. (Les revenus de capitaux ont d'ailleurs une présence insignifiante dans l'échantillon.) Il est vrai qu'au 10e décile près de 90% des ménages touchent aussi un revenu primaire, provenant de leur travail, de leur capital ou de leur autoproduction (jardin, ...). Mais seulement 57,1% des ménages du 1er décile perçoivent un tel revenu (col. 19).

Terminons notre description des déciles les plus riches et les plus pauvres en soulignant que chez ces derniers le chef de ménage (C.M.) est plus fréquemment un homme que dans les déciles supérieurs (col. 8). Le C.M. y est par contre plus souvent un étranger que dans les ménages plus riches (col. 9).

CONCLUSION

Traditionnellement on pensait que ce sont avant tout les pauvres qui travaillent à plusieurs pour augmenter ainsi le revenu global de leur ménage. Et le corollaire de ce préjugé était qu'un ménage "normal" compte en son sein un "père nourricier", une seule personne qui a un emploi rémunéré qui permet de faire vivre toute la famille.

Une telle conception de la famille est historiquement fausse, car à l'époque de la société agraire (jusqu'au milieu du 19e siècle à Luxembourg) il était bien "normal" que femme et enfants aident le père à tenir la ferme, à assurer les travaux des champs, à augmenter éventuellement le revenu global par de petits travaux au-dehors, chez quelque gros laboureur ou par un service rendu à la forge, ou encore par du filage ou du tissage à domicile. Et avec les débuts de l'industrialisation le mari allait gagner le pain à l'usine tandis que la femme continuait à tenir la ferme. Si ce dernier trait est caractéristique pour la société luxembourgeoise de 1870 à 1950, à l'étranger aussi l'industrialisation n'amena pas le travail unique par ménage, car dans les classes ouvrières la survie n'était la plupart du temps possible que grâce à l'apport financier des maigres salaires du travail des femmes et des enfants. L'image de la famille où seul le chef de ménage (masculin) assure le revenu par un travail à l'extérieur, est donc historiquement bien limitée à la famille bourgeoise née au 19e siècle.

L'étude du CEPS/INSTEAD présentée dans les lignes précédentes montre que cette image n'est pas non plus valable pour 1985. Les ménages aisés sont bien ceux qui comptent plus d'une personne active dans leurs rangs. Par contre sont plutôt pauvres les ménages sans personne active ou ne comptant qu'une seule personne ayant un emploi. Ces constatations ne sont pas aussi évidentes qu'il y paraît au premier regard. On peut même dire sans exagérer que plus le salaire est élevé, plus le nombre de personnes actives par ménage s'élève. Et le décile supérieur du niveau de bien-être économique est bien formé par des ménages d'employés qui n'ont pas ou un seul enfant. Au Luxembourg les "couches moyennes supérieures" occupent le haut de l'échelle sociale définie par le R.D,/U.C.. Même les indépendants y atteignent plus rarement ce niveau de bien-être.

Cette constatation se vérifie surtout lorsqu'on compare l'effet du travail du conjoint dans un ménage d'ouvrier avec cet effet dans un ménage d'employé. Si l'épouse d'un ouvrier se met à aller travailler, son revenu a pratiquement un effet nul sur le niveau de bien-être économique de leur ménage du moment qu'ils ont plus d'un enfant à charge. Dans le ménage d'employés par contre le travail de l'épouse continuera à élever le revenu disponible par unité de consommation de près de 50 %, quel que soit le nombre d'enfants à charge. L'exemple souligne l'importance du niveau absolu des salaires: du moment que le deuxième salaire est bas, il ne permet guère au ménage d'améliorer son niveau de bien-être.

Mais l'exemple rappelle aussi l'effet négatif du facteur "enfant(s)" sur ce niveau de bien-être économique, et cela dans une étude qui ne tient compte, pour le moment, que du revenu des ménages et qui ignore les dépenses, sauf pour le facteur de pondération dans le calcul du R.D./U.C.. En ce sens l'étude du CEPS/INSTEAD ne saurait manquer de poser des questions quant à une future politique des allocations familiales ! Pour le moment celles-ci permettent certes d'augmenter le revenu global disponible du ménage, mais elles sont insuffisantes pour le préserver d'une chute du R.D./U.C., chute qui serait bien plus grave encore si on ne tenait pas compte dudit facteur de pondération. Il serait certainement utile de charger le CEPS/INSTEAD de faire des études de simulation avec différents scénarios pour une politique des allocations familiales: quel serait p.ex. l'effet sur le niveau de bien-être économique des ménages d'une

REPARTITION DU R.D./U.C.

Selon la position du C.M.

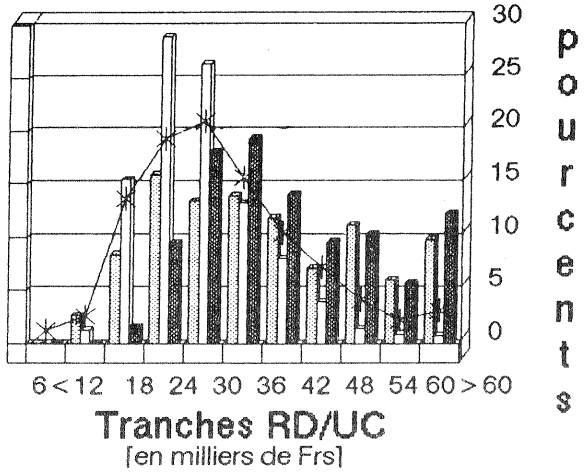

GRAPHIQUE 2

augmentation qui serait inversement proportionnelle au revenu déjà touché par le chef de famille?
Il ne reste qu'à souhaiter que les responsables politiques et syndicaux sauront tirer tout le profit possible de cet instrument que constitue le panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" pour toute politique sociale. Pourquoi le niveau de bien-être du ménage est-il plus élevé lorsque le chef de ménage est une femme ?